



Procès-Verbal CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE 14 septembre 2026**

COMMUNE DE ROMANS DEUX-SEVRES

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 20 heures 30, s'est réuni le conseil municipal de la Commune de ROMANS.

Date de la convocation : 7 septembre 2026

Présents : BAUDU Eric, BORDAGE Simon, FOUBERT Stéphane, GAUTRON Renaud, KAMANGO OLOMBI GUÉRIN Jennifer, MEZIANI Mélissa, QUEIROS Alexandre, QUEIROS Camille, SUIRE Valérie, TRUTET Loetitia, WARNET Louise.

Absents excusés : JOLLIT Daniel donne pouvoir à Loetitia TRUTET

PELISSON Céline donne pouvoir à QUEIROS Camille

MORIN Marc donne pouvoir à SUIRE Valérie

Patrick GUYONNET

Quorum : Oui

Secrétaire de séance : Valérie SUIRE

Ordre du jour

- 1- Désignation correspondant CORRIS (Correspondant Défense Incendie et Secours)
- 2- Devis Radon Ecole
- 3- Validation devis CB ELEC Clim Salle du Conseil
- 4- Questions diverses

En l'absence de Monsieur le Maire, Loetitia TRUTET 1^{ère} Adjointe va présider le Conseil Municipal. Elle demande au Conseil Municipal de valider le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2026. Erreur dans le procès-verbal il faut retirer Patrick GUYONNET des absents.

Délibération :

Session ordinaire

1 – Désignation Correspondant CORRIS (Correspondant Incendie Secours)

Madame la 1^{ère} Adjointe expose au conseil municipal :

Suite à un mail du SDIS il convient de désigner un correspondant Incendie Secours : prochaine réunion de présentation le lundi 5 octobre à 18h au Centre de Secours de St Maixent l'Ecole concernant :

- Le cadre d'opérations du CORRespondant Incendie Secours
- Mieux connaître le SDIS et ses services
- Les risques majeurs
- L'organisation de la gestion de crise et des risques
- Informer, prévenir, alerter la population
- Agir aux côtés des services concourant à la sécurité Civile
- Les Sapeurs-pompiers Volontaires
- Questions diverses

Le Conseil municipal est invité à désigner 1 délégué :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Stéphane FOUBERT

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

2- Présentation des devis RADON et choix d'un devis : présentation par Simon

Madame la 1^{ère} Adjointe donne la parole à Simon pour la présentation

Ci-joint tableau de comparaison :

	MENARD v2 - 10/09/2026					GEFFARD v2 - 10/09/2026				
	U	Qté	PU HT	Montant	Commentaires	U	Qté	PU HT	Montant	Commentaires
DORTOIR				364,37					241,8	
Fourniture et pose d'entrées d'air en pied de mur (carotage)	U	2	149,31	298,62	2x Diam 100	U	3	80,6	241,8	
Déplacement de la commande de la VMC existante	U	1	65,75	65,75						
SALLE DE MOTRICITE				2234,18					2646,32	
Fourniture et pose de deux extracteurs d'air , y compris racc. électrique	U	2	881,98	1763,96	S&P type HXM-250	U	2	1094,05	2188,1	Diam 250 Marque ECOWATT
Fourniture et pose d'entrées d'air en pied de mur (carotage)	U	2	149,31	298,62		U	2	168,69	337,38	
Rebouchage des anciens emplacements					par MOA					par MOA
Commande des extracteurs	U	1	171,6	171,6		U	1	120,84	120,84	
SALLE DE CLASSE				1492,48					2395,6	
Remplacement des extracteurs d'air	U	2	303,97	607,94	S&P type HXM-200	U	2	915	1830	Diam 200 Marque ECOWATT
Fourniture et pose d'entrées d'air sur les menuiseries extérieures	U	5	77,5	387,5		U	4	27,44	109,76	
Commande des extracteurs	U	1	497,04	497,04		U	1	455,84	455,84	
SANITAIRE ET LOCAL RANGEMENT				1900,17					1551,8	
Fourniture et pose d'un caisson de ventilation (compatible ERP)	U	1	990,4	990,4		U	1	903	903	
Fourniture et pose gaine galva et bouches hygroréglable	U	1	754,58	754,58	1 WC adulte + 2 WC enfants	U	1	627,2	627,2	1 WC adulte + 2 WC enfants
Fourniture et pose d'entrées d'air sur les menuiseries extérieures	U	1	30,9	30,9	SAS	U	3	7,2	21,6	sur les 3 portes intérieures
Alimentation électrique et pose d'un disjoncteur	Ens	1	124,29	124,29						
DIVERS				451,45					2550	
Location carotteuse						U	1	400	400	
Main d'œuvre et consommables	U	1	451,45	451,45		U	1	2150	2150	
TOTAL HT				6442,65					9385,52	
TVA 20%				1288,53					1877,104	
TOTAL TTC				7731,18					11262,624	

Simon propose de retenir l'entreprise MENARD pour un montant de 6442.65 € HT

Autre point :

Le Règlement sanitaire départemental (RSD) fixe un débit minimal d'air neuf pour les locaux d'enseignement à pollution non spécifique.

Pour les écoles maternelles, primaires et collèges, le débit d'air neuf minimal est de : 14,4 m³/h par occupant.

Si on compte 25 personnes (enfants et adultes), cela représente 360 m³/h soit près de 10 entrées d'air (type menuiseries extérieures) par pièce.

- On est loin du compte. C'est impossible à respecter sans revoir complètement l'isolation et le chauffage du bâtiment.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir le devis de l'entreprise MENARD

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

3- Validation devis CB ELEC

Madame la 1^{ère} Adjointe explique que suite à l'été caniculaire, Monsieur le Maire a demandé à CB ELEC (qui entretient le chauffage et la climatisation pour la commune) s'il était possible de rajouter une caissette dans la salle du conseil et si oui d'établir un devis.

Madame la 1^{ère} Adjointe présente au conseil municipal le devis de CB ELEC d'un montant de 2 992.80 €.

La facture sera réglée en investissement chapitre 21 sous l'imputation 2131.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le devis de CB ELEC.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

Arrivé de Céline PELISSON à 21h15

4- QUESTIONS DIVERSES

- Laetitia : Point travaux dans le logement de notre locataire (travaux de remise aux normes du compteur et VMC par GEFFARD Elec fait le 14 septembre et à la suite du dégât des eaux travaux de Peinture fait par Mr MARTINEAU à partir du 28 septembre.

- Éric concernant la demande du Comité des Fêtes prêt des 2 ateliers + tracteur + Camion benne : pour les ateliers et le camion benne ok en revanche pour le tracteur ce n'est pas possible.

- Alexandre fait un point sur le four à pain : reste chape, toiture, la réhausse de la toiture. A l'avenir prévoir un compteur d'eau ? Pensez à remercier les bénévoles, un pot ?

- Simon revient sur l'école, il faudrait prévoir pour le changement de la chaudière de l'école se renseigner déjà pour le prix, prendre contact avec le CRER pour les aides et des devis.
- Valérie : problème de Radon voir avec les instituteurs et les ATSEM pour les aérations dans la salle de motricité et le dortoir.
- Subvention de 400 € d'EDF par appareils achetés (rafraichisseur d'air ou ventilateurs) : On a vu avec Darty, But, Leroy Merlin pour l'instant plus rien en stocks, peut être demandés à nos fournisseurs habituels (MENARD, CB ELEC etc.)
- Loetitia informe le conseil des membres de la CCID (titulaires : Jennifer GUERIN, Mélissa MEZIANI, Stéphane FOUBERT, Valérie SUIRE, Simon BORDAGE et Marianne REDAN) (suppléants : Renaud GAUTRON, Louise WARNET, Francine PAILLARD, Christian RIDOUARD et Laurent GAILLARD). Loetitia informe également que suite à la réunion des Associations, il a été décidé de faire un forum des associations à la rentrée 2027.
- Jennifer explique qu'il faudrait faire du boitage pour la demande de catastrophe naturelle (fissures) tout le monde n'a pas internet ... Demande également quand est ce que vont être enlevées les barrières devant la maison en face de l'école...
- Loetitia informe que la commune vient d'acheter un lecteur de puce pour animaux nous attendons les codes pour se connecter à l'application ICAD (pour avoir les informations sur les propriétaires). L'ARS a installé des pièges à moustiques tigres sur la commune (La Règle, le bourg, Airti et Les Fontenelles). Pour l'instant un retour sur la Règle où des moustiques tigres ont été découvert ...